



CM-27-01-2026/03

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Nombre de délégués en exercice : 28

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 16

Date de Convocation : 20/01/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Pascal BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Michelle TANGUY, Céline CONSTANT

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Sophie LEMEZ donnant procuration à Madame Claire LACAMPAGNE CROCHET

Mesdames Céline DEMARQUAY, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Marie AUBRY

Messieurs Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA

Secrétaire de Séance : Madame Monique JEAN

Objet : MODERNISATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA SALLE

JEAN-PIERRE BACRI : Demande de subvention

Monsieur Christian GOBERT rappelle que la salle de spectacle Jean-Pierre Bacri, ouverte depuis 11 ans, nécessite une modernisation de ses équipements techniques. Les évolutions technologiques, notamment l'avènement du numérique et l'utilisation croissante d'éclairages LED, plus économies que les lampes halogènes actuellement en place, rendent cette modernisation indispensable. De plus, le système son et la console lumière doivent être mis à niveau pour répondre aux standards actuels.

Bien que le budget 2025 prévoyait cette modernisation, le dispositif d'accompagnement financier de la Région Normandie a été consommé avant que la ville de Conches-en-Ouche ne puisse en bénéficier. Cependant, un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 31 mars 2026, offrant une opportunité de financement pour ce projet.

Afin de pouvoir se positionner et bénéficier de ces subventions, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la demande de subvention auprès de la Région Normandie ou de toute autre structure susceptible de financer ce projet.

Cette modernisation permettra non seulement de réduire les coûts énergétiques, mais aussi d'améliorer la qualité des spectacles proposés, renforçant ainsi l'attractivité culturelle de notre commune.

Considérant :

- *L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui définit les compétences du conseil municipal,*
- *L'article L.2121-33 du CGCT, qui précise les modalités de délibération du conseil municipal,*
- *La nécessité de moderniser les équipements techniques de la salle de spectacle Jean-Pierre Bacri, ouverte depuis 11 ans, afin de les adapter aux évolutions technologiques et aux enjeux énergétiques actuels,*
- *L'épuisement précoce du dispositif d'accompagnement financier de la Région Normandie dédié à la modernisation des salles de spectacle vivant,*
- *L'ouverture d'un nouvel appel à projets jusqu'au 31 mars 2026, offrant une opportunité de financement pour ce projet,*
-

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Sollicitent** sur cette opération une subvention auprès de la Région Normandie, du Département de l'Eure ou de tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer ces demandes de subventions ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSIX DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Janvier Deux Mil Vingt-Six

